



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi, 21 mars 2016
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'avril à juillet 2016
 - 5.2 Octroi du contrat suivant :
 - 5.2.1 Publication des avis publics et des avis d'appels d'offres dans les journaux
 - 5.3 Nomination des membres des comités de la municipalité
6. **Finances municipales**
 - 6.1 - - -
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Nomination d'un directeur intérimaire au Service de police
8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 Réalisation d'une fresque historique sur un mur de l'usine de filtration de la rive ouest

- 8.2 Location d'une partie du lot 3 089 907 du cadastre du Québec situé sur la bande du canal de Chambly

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 9.1 - - -

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 - - -

11. **Travaux publics**

- 11.1 - - -

12. **Sécurité publique**

- 12.1 - - -

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
- 13.1.1 DDM-2016-3646 – « STA Architectes inc. » - Immeuble situé au 63, boulevard Saint-Luc
 - 13.1.2 DDM-2016-3652 - « STA Architectes inc. » - Immeuble situé au 122, rue Jean-Talon
- 13.2 Étude et décision relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.2.1 PIIA-2016-3647 - « STA Architectes inc. » - Immeuble situé au 63, boulevard Saint-Luc
- 13.3 Étude et décision relatives à une demande de projet de développement
- 13.3.1 APD-2014-3383 (retour) – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Lot 5 517 722 du cadastre du Québec situé dans le secteur de la rue Jean-Talon
- 13.4 Adoption du second projet de règlement suivant :
- 13.4.1 **Règlement n° 1412**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier la largeur minimale d'un lot intérieur et d'un lot d'angle, ainsi que la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1172, située au sud de la rue Saint-Denis et à l'ouest de la rue Champlain, face au canal et à la rivière Richelieu »

14. **Transport et mobilité urbaine**

- 14.1 - - -

15. **Avis de motion**

15.1 Règlement n° 1430

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.2 Règlement n° 1435

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection dans l'avenue Charles-Henri-Hébert et une partie de la 8^e Avenue et décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

15.3 Règlement n° 1447

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de jeux d'eau pour les parcs Pierre-Benoit et René-Lévesque ainsi que pour l'élaboration d'un plan concept d'aménagement pour le parc du Centre-de-plein-air Ronald-Beauregard, une dépense n'excédant pas 97 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. **Règlements**

16.1 Règlement n° 1414

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe d'usage « Mixte » du groupe habitation (H), comprenant un maximum de 45 logements, dans la zone C-1034 ;
- d'augmenter dans cette zone le nombre d'étages maximal à 6 et la hauteur maximale à 24 mètres et d'autoriser un ratio de cases de stationnement d'un nombre inférieur à la norme prescrite ;
- de supprimer dans la zone C-1034, la « classe 7 » du groupe commerce et service (C) et les normes s'y rapportant ;
- d'assujettir cette zone à un secteur de PIIA ;

cette zone est délimitée au nord et à l'est par la rue Cayer, et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord »

16.2 Règlement n° 1427

« Règlement autorisant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux d'aménagement pour différents parcs de la Ville, décrétant une dépense n'excédant pas 1 108 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.3 Règlement n° 1436

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau côté nord du rang Grande Savane, conformément à la résolution n° 13715-14 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu »

16.4 Règlement n° 1437

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Joseph-Lebeau, conformément à la résolution n° 14091-15 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu »

16.5 Règlement n° 1438

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien d'une branche sans désignation de la rivière L'Acadie, conformément à la résolution n° 13073-12 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu »

16.6 Règlement n° 1439

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 7 du ruisseau Barbotte, conformément à la résolution n° 13561-14 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu »

16.7 Règlement n° 1440

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 7 et 7A de la petite rivière Bernier, conformément à la résolution no 13561-14 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu »

16.8 Règlement n° 1441

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau côté sud du chemin Grande Ligne, conformément à la résolution n° 13432-13 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu »

16.9 Règlement n° 1442

« Règlement modifiant le règlement n° 1228 relatif au programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation des couches hygiéniques réutilisables, de façon à prolonger la durée de celui-ci jusqu'en 2018 et à fixer à 6 000 \$ l'enveloppe budgétaire annuelle qui y est attribuée pour les années 2016 à 2018 »

16.10 Règlement n° 1444

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales dans les rues Adrien-Fontaine, Arcand, Damase-Carreau et de Bleury, décrétant une dépense n'excédant pas 121 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.11 Règlement n° 1445

« Règlement modifiant le règlement n° 1408 visant à autoriser le paiement d'honoraires professionnel pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux d'infrastructures municipales pour diverses rues »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2016 du Comité exécutif

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du Conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**